



COMMUNE DE GRIES

BUDGET PRIMITIF 2021

Note de présentation brève et synthétique

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le Maire doit joindre aux conseillers municipaux, à l'appui de la maquette règlementaire, une note de présentation brève et synthétique, afin de donner plus de transparence au budget et expliquer les enjeux.

Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté en temps normal par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 a été voté le 29 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat qui a eu lieu lors de la commission des finances du 25 mars 2021.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Dans le détail ci-après, lorsque l'on parle du budget voté en 2020, il s'agit du budget primitif sans tenir compte des décisions modificatives votées en cours d'année.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses = 1 865 100 €

En hausse (+ 50 K€) par rapport au budget voté en 2020 (1 814 508 €)

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) : 533 600 €

Elles sont en légère hausse par rapport au budget voté en 2020 (+ 3 K€).

Dépenses prévisionnelles en baisse :

- Compte 60612 (*électricité et chauffage*) : 120 K€ au lieu de 125 K€ voté en 2020.
- 60631 (*fournitures d'entretien*) : 10 K€ au lieu de 13 K€ voté
- 60632 (*fournitures de petit équipement pour les bâtiments communaux*) : 17 K€ au lieu de 21 K€ voté
- 6132 (*locations immobilières*) et 614 (*charges locatives*) : 0 € au lieu de 7.2 K€
- 6156 (*contrats de maintenance*) : 33 K€ au lieu de 35 K€
- 6168 (*autres primes d'assurance*) : 4 K€ au lieu de 9.5 K€
- 6236 (*catalogues et imprimés*) : 5 K€ au lieu de 7 K€
- 6257 (*réceptions cérémonies officielles*) : 5 K€ au lieu de 7 K€
- 627 (*services bancaires et assimilés*) : 100 € au lieu de 10 100 € (*frais résiliation d'un emprunt en 2020*)
- 62878 (*redevances à d'autres organismes*) : 2.6 K€ au lieu de 5 K€ (*maison forestière*)

Dépenses prévisionnelles en hausse :

- 60633 (*fournitures de voirie*) : 12 K€ au lieu de 5.5 K€ (*panneaux signalétiques*)
- 61524 (*bois et forêts*) : 45 K€ au lieu de 30 K€ (*il n'y a pas eu de vente de bois en 2020, et il y en aura donc une plus grande en 2021*)
- 6226 (*honoraires*) : 10 K€ au lieu de 5 K€ (*recours à des avocats pour des contentieux*)

Pour les Contrats de prestations de service (compte 611), il y a eu un transfert de toutes les dépenses de nettoyage des locaux (ELF, Mairie, Ecoles) au compte 6283 (montant de 27 K€) afin de respecter la nomenclature comptable.

Une assurance dommage-ouvrage a été contractée pour les locaux de l'annexe de la Mairie (compte 6162) pour un montant de 5.5 K€.

Suite aux dégâts occasionnés par la tempête CHIARA de février 2020, et au vu de la vétusté des équipements, il est à souligner que la commune prévoit cette année le remplacement de tous les cadrans de l'horloge de l'église protestante pour un montant de 20 K€.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 695 200 €

Des charges de personnel qui augmentent par rapport au BP 2020 voté.

Montant de 695 200 € prévu au total contre un montant de 654 500 € voté en 2020.

Dépenses prévisionnelles en hausse :

- Compte 6411 (*salaires personnel titulaire*) et 6413 (*non titulaire*) : 465 K€ au lieu de 428 K€ voté en 2020. Cette augmentation tient compte de l'évolution de carrière des agents (*avancement de grade et d'échelon*), mais aussi et surtout du départ à la retraite fin 2021 du responsable des services techniques, avec un recrutement qui sera effectué en octobre-novembre 2021 pour une période de « tuilage ».
- Comptes 6451 à 6458 (*cotisations*) : 179 K€ au lieu de 169 K€.

Dépenses prévisionnelles en baisse :

- Compte 6218 (*interventions personnel extérieur dans les écoles et bibliothèque*) : 2 K€ au lieu de 4 K€

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 172 990 €

Elles sont en stabilité par rapport aux années passées. La commune dépense chaque année depuis 2010 un montant de 142 990 € au titre du FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources*) et de 30 K€ au titre du FPIC (*Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales*).

Le FNGIR permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 et de neutraliser les effets de la réforme de la Taxe Professionnelle pour chaque collectivité locale (*communes et groupements intercommunaux*). Le principe étant que les collectivités ayant des ressources excédentaires à la suite de la réforme les reversent aux collectivités déficitaires.

Le FPIC a été mis en place en 2012 et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 295 150 €

Elles sont en forte augmentation par rapport à l'année dernière (233 100 € voté en 2020 et 202 K€ réalisé).

Celle-ci s'explique principalement par l'augmentation du compte 6574 (*subventions de fonctionnement*) qui passe à 160 K€ en 2021 au lieu de 110 K€ en 2020 (80 K€ réalisé), du fait que l'ALEF (*structure gestionnaire du périscolaire*) n'a envoyé qu'une seule facture pour le périscolaire en 2020. Un 2^{ème} acompte pour l'année 2020 n'a été reçu que début 2021. De plus, l'année 2021 verra le fonctionnement d'une année entière du nouveau périscolaire petite enfance à l'école maternelle. Sur les 160 K€ budgétés, 117 K€ sont prévus pour l'ALEF.

Les indemnités des élus (compte 6531) passent de 61 K€ de réalisé en 2020 à 68 K€, afin de prendre en compte la présence d'un nouvel adjoint sur une année complète.

A noter que la commune propose le maintien cette année des subventions aux associations sportives locales (en matière d'aide à la licence, à la compétition, et aux déplacements), afin de contribuer de façon solidaire à la vie associative, et ainsi d'aider à sa façon les clubs qui se trouvent dans des situations difficiles suite à la crise sanitaire durable.

Le remboursement des intérêts de la dette : 18 500 €

Il diminue par rapport à l'année dernière (22 K€ voté en 2020), car il prend en compte l'arrêt de l'emprunt pour le SPAR.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 3 000 €

Elles augmentent légèrement par rapport à 2020 (1.5 K€ voté et 1.9 K€ réalisé), pour tenir compte des remises de prix du concours des maisons fleuries.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) : 93 358.31 €

1.2. Les recettes = 1 865 100 €

En hausse (+ 50 K€) par rapport au budget voté en 2020 (1 814 508 €)

Produits des services et domaines (chapitre 70) : 92 200 €

En augmentation par rapport à 2020 (69 K€ réalisé, 64.8 K€ voté).

Hausse principalement due aux recettes attendues de la future vente de bois (45 K€ prévu au lieu de 15 K€ voté en 2020).

Diminution des locations de droits de chasse (7.5 K€ attendus), car la commune a touché un montant sur deux exercices en 2020 (18.5 K€).

Des produits liés aux impôts et taxes (chapitre 73) : 1 150 100 €

En légère augmentation par rapport au chapitre voté en 2020 (+ 40 K€) et en stabilité par rapport au total réalisé (1 147 303 €).

Dans l'attente de connaître le % de revalorisation des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale, la commune reste prudente et a proposé de reconduire pour l'instant le montant des impôts directs locaux perçus l'année dernière, soit 1 086 000 €.

Le montant de CVAE (compte 73112) devrait augmenter en 2021 pour passer à 51 K€ au lieu de 46 K€ réalisé en 2020.

Dans un contexte économique et social difficile depuis plusieurs mois, mais aussi dans un cadre de bonne maîtrise des dépenses, le conseil municipal a validé le principe de ne pas augmenter les impôts en 2021, pour la 4^{ème} année consécutive.

À compter de l'année 2021, il faut savoir que la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais compensée par l'État par un transfert de la part départementale 2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (13,17%) qui viendra s'ajouter au taux communal.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 551 000 €

Il est proposé de répartir sur le même montant qui a été voté en 2020, même si le total réalisé en fin d'exercice était plus important (582 K€). Il est nécessaire de rester prudent quant à l'attribution de certaines subventions et compensations, qui sont toujours difficile à prévoir en début d'exercice, notamment pour les compensations au titre des exonérations d'impôts locaux.

Les dotations de l'Etat seront connues en avril et il est proposé d'inscrire les montants perçus en 2020 pour la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation.

○ **Des produits de gestion courante (chapitre 75) : 16 500 €**

En forte baisse par rapport à 2020 (48 K€ réalisé), qui s'explique par un arrêt des loyers du SPAR en milieu d'année 2020 et d'un logement communal libéré le 31 juillet 2020.

○ **Des recettes exceptionnelles (chapitre 77) : 10 300 €**

Il s'agit principalement de remboursement de sinistres par les assurances.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les dépenses = 1 464 287.22 €

Report de restes à réaliser = 69 649.96 €

Dont plus de 32 K€ pour les travaux de création d'un accueil périscolaire 3-6 ans.

Déficit d'investissement reporté = 148 544.86 €

Le déficit d'investissement de 148 544.86 € est principalement lié au décalage du versement du solde de la subvention de l'Etat pour le projet de restructuration de la mairie (*qui était inscrit au BP 2020 et qui sera versé en 2021*). Par ailleurs, la phase 1 des travaux de création d'un accueil périscolaire 3-6 ans a engendré un surcoût important par rapport à l'estimatif établi par l'architecte au début du projet.

Remboursement en capital de la dette = 175 500 €

Remboursement anticipé crédit-relais = 120 000 €

Un crédit-relais de 270 000 € a été contracté en 2020, dans le cadre des travaux de la réhabilitation de la mairie et de la construction de l'annexe, afin de préfinancer le fonds de compensation de la TVA que la commune touche en année N+2 après les dépenses. La commune a prévu de rembourser une partie de ce montant cette année, et l'autre le sera en 2022.

Subventions d'équipements = 22 000 €

Dont 13 K€ à la société ORANGE pour des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques Rue du Stade (projet d'aménagement global de la voirie en 2022)

Investissements programmés = 385 500 €

Parmi les opérations les plus importantes d'un point de vue financier :

- Création d'une structure périscolaire 3-6 ans (2^{ème} phase de travaux, avec aménagement d'une salle d'activités à l'étage) et extension des locaux de l'école de musique pour 200 000 €
- Installation d'un nouveau système de chauffage pour l'école élémentaire et la mairie pour 75 K€
- Remplacement du système de chauffage à la salle des associations de l'Espace « La Forêt » pour 30 K€
- Remplacement de la charpente au tennis couvert pour 17.5 K€
- Renouvellement équipement informatique à l'école élémentaire (2 vidéoprojecteurs interactifs et 4 PC dans les salles de classe) pour 12 K€
- Fourniture et pose de stores dans 3 salles de classe à l'école élémentaire pour 5 K€
- Installation d'un système de vidéosurveillance à l'Espace « La Forêt » pour 3 K€

Dépenses imprévues = 45 733 €

Intégration par opération d'ordre budgétaire des équipements de voirie et de réseaux du Lotissement « Les Champs I » (*transfert de la CCBZ*) = **480 384.40 €**

2.2. Les recettes = 1 464 287.22 €

Virement de la section de fonctionnement (Chapitre 021) = 93 358.31 €

Dotations et fonds divers (Chapitre 10) = 423 194.82 €

- } Le FCTVA pour 135 000 €
- } La taxe d'aménagement pour 70 000 €
- } L'excédent de fonctionnement reporté (exercice 2019) pour 218 194.82 €

Subventions d'équipement (Chapitre 13) = 432 773 €

- } La Collectivité Européenne d'Alsace pour 38 500 € pour les travaux « école maternelle »
- } La CAF du Bas-Rhin pour 31 000 € (travaux « périscolaire école maternelle ») et 123 073 € (PEdT, Plan Mercredi)
- } L'Etat au titre de la DETR pour 63 865 € (solde travaux « Mairie ») et 15 000 € (éclairage public rue du Stade)
- } L'Etat au titre de la DSIL pour 30 000 € (travaux chauffage école élémentaire et mairie), 11 000 € (travaux chauffage salle des associations ELF) et 100 000 € (travaux école maternelle).

Opérations d'ordres entre section se rapportant aux amortissements pour 51 911.69 €

L'équilibre de ces opérations se traduit par une affectation en section de fonctionnement en dépenses au chapitre 042.

Subvention d'équipement non transférable de 480 384.40 € pour transfert à titre gratuit des équipements de voirie et de réseaux du Lotissement « Les Champs I » - intégration par opération d'ordre budgétaire (transfert de la CCBZ)

III. Conclusion

Dans un contexte de crise sanitaire importante, l'année 2020 a vu se terminer les travaux de la mairie et de l'annexe, la 1^{ère} phase des travaux de l'accueil périscolaire petite enfance, qui a été réalisée en un temps record (2 mois, de juillet à août), avec une ouverture de l'équipement au 1^{er} septembre 2020. L'année 2021 verra la concrétisation de ce projet d'envergure pour la commune qui répond à une très forte demande des habitants. D'importants travaux de renouvellement des systèmes de chauffage seront également entrepris et permettront des économies financières substantielles pour la collectivité pour les années à venir.



Eric HOFFSTETTER


Maire de Gries